

J.P. Morgan Currency Strategies Fund

Société d'investissement à capital variable
Siège social: European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 63 762

Nous vous informons que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«assemblée générale») de J.P. Morgan Currency Strategies Fund (la «société») se tiendra le 26 mars 2004 à 11 h (heure de l'Europe centrale) au siège social de la société dont l'adresse figure ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

1. Amendement de l'article 1 des statuts pour changer l'appellation «J.P. Morgan Currency Strategy Fund» en «JPMorgan Fleming Investment Strategies Funds».
2. Remplacement de l'article 4 des statuts dans sa totalité par les deux paragraphes suivants:
«L'objectif exclusif de la société est d'investir les fonds à sa disposition dans des titres de tous types, instruments du marché monétaire, instruments dérivés, liquidités et instruments assimilés, ainsi que dans d'autres actifs autorisés par la loi, dans le but de répartir les risques d'investissements et d'offrir à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.
La société peut prendre toutes les mesures qui s'imposent et réaliser les transactions qu'elle estime appropriées à la réalisation et au développement de son objectif dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placements collectifs (la «loi»).»
3. Amendement de l'article 11 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de créer des classes d'actions libellées dans des devises différentes de la monnaie de référence du compartiment concerné.
4. Mise à jour des statuts en amendant les articles 2, 5, 10, 11, 19, 23, 26, 27, 29 et 34.

Les amendements détaillés des statuts peuvent être consultés ou obtenus auprès du siège de la société à Luxembourg.

VOTE

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée nécessiteront un quorum de la majorité du capital social de la société et seront votées à une majorité de deux-tiers (2/3) des actions présentes ou représentées à l'assemblée. En l'absence de quorum, une deuxième assemblée, dont la date provisoire est fixée au 28 avril 2004, à 11 h (heure de l'Europe centrale), sera convoquée. Les procurations dont il est question ci-dessous seront valides pour la deuxième assemblée.

PROCÉDURE DE VOTE PAR PROCURATION

Les actionnaires ne pouvant pas assister personnellement à l'assemblée générale devront compléter le formulaire de procuration prescrit (disponible auprès du siège social de la société ou sur le site Internet www.jpmorganfleming.com/extra) et le renvoyer avant l'heure de fermeture des bureaux au Luxembourg le 24 mars 2004 au siège social de la société (Service clientèle, télécopie +352 3410 8000).

Par ordre du conseil d'administration